

**Syndicat National FORCE OUVRIERE des Lycées et Collèges**

**Coordination de l'académie de POITIERS**

21 bis rue Arsène Orillard 86035 POITIERS

Permanences de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi      tél : 05 49 52 52 83

Site web : [www.snfocacademiepoitiers.fr](http://www.snfocacademiepoitiers.fr) Courriel : [snfolcacademiepoitiers@orange.fr](mailto:snfolcacademiepoitiers@orange.fr)

**Déclaration liminaire des élus FO à la CAPA d'avancement accéléré du 13 mars 2019**

Monsieur le Recteur,

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPA,

Le 19 mars prochain les personnels seront mobilisés, en grève et en manifestation, à l'appel des confédérations FO, CGT, Solidaires et des organisations étudiantes et lycéennes. Les pseudo-concessions du Président et les gesticulations dans le cadre du « grand débat » tentent de détourner la colère exprimée dans les mouvements sociaux, notamment celui des « gilets jaunes », tout en réprimant violemment les manifestants et en publiant une loi vichiste dite « anti-casseurs » qui, en restaure une forme de « lettre de cachet », est liberticide et antisyndicale.

Ensemble les « gilets jaunes », les travailleurs du privé comme du public, les fonctionnaires et notamment les personnels de l'Education s'opposent aux politiques d'austérité budgétaire, à la casse des services publics et des droits collectifs, et réclament une augmentation des salaires. Les revendications sont connues, il est de la responsabilité du gouvernement d'y répondre.

Dans l'Education, FO revendique :

- L'augmentation réelle des salaires et des pensions,
- L'abandon du jour de carence,
- Le retrait du projet de loi sur la seconde HSA obligatoire,
- L'abandon de PPCR.

Le ministre présente le projet d'imposer une seconde heure supplémentaire obligatoire comme un moyen d'améliorer le pouvoir d'achat des personnels. Combien de collègues sont amenés à demander un temps partiel afin d'éviter un service trop lourd ou des compléments de service ? Aucun personnel ne revendiquait cette seconde heure supplémentaire, qui rapporte nettement moins qu'une heure poste. Le but de ce projet est là encore purement budgétaire : participer à la suppression de 2085 postes dans l'Education nationale

PPCR a été présenté comme une formidable revalorisation salariale. Dix-huit mois après son application, la vérité est visible sur la fiche de paie : les gains de point d'indice ont été autofinancés et la baisse du pouvoir d'achat des enseignants continue depuis plus de 20 ans. Au contraire, ce protocole, auquel FO s'est opposée et qu'elle n'a pas signé, allonge la carrière de la majorité des personnels. Aujourd'hui nous examinons les « avancements accélérés » pour les sixièmes et huitièmes échelons. Mais de quoi parle-t-on ? Uniquement du gain d'un an dans l'avancement de carrière, qui n'est possible qu'à ces échelons. Nous parlons de 9€ de plus par mois sur l'ensemble de la carrière entre un collègue qui obtiendrait ces 2 avancements accélérés et celui qui n'en obtiendrait aucun. Nous parlons d'un parcours du combattant pour

**Syndicat National FORCE OUVRIERE des Lycées et Collèges**

**Coordination de l'académie de POITIERS**

21 bis rue Arsène Orillard 86035 POITIERS

Permanences de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi      tél : 05 49 52 52 83

Site web : [www.snfocacademiepoitiers.fr](http://www.snfocacademiepoitiers.fr) Courriel : [snfolcacademiepoitiers@orange.fr](mailto:snfolcacademiepoitiers@orange.fr)

obtenir cette accélération, qui passe par une réforme de l'évaluation des personnels stressante, arbitraire, aux critères flous et qui limite les enseignants dans leur liberté pédagogique individuelle. FO a déjà longuement dénoncé ce protocole, la réforme de l'évaluation des personnels.

Difficile pour nous d'appréhender la façon dont l'avis du recteur est donné sans que nous ayons connaissance de l'ensemble de l'évaluation ou des avis primaires.

Nous avons bien compris cependant que les items étaient au cœur de l'évaluation, mais qu'ils ne sont pas déterminants quant au verdict final.

Cette CAPA va également aborder la mobilité des personnels :

Cette année, il y a 105 demandeurs de Postes Adaptés pour les Certifiés.

Dans le tableau fourni, vous proposez 9.27 ETP en allégement pour 9,38 ETP l'année dernière, 12,22 ETP l'année précédente, et environ 15 ETP les 3 années antérieures. Cette proposition correspond donc à une baisse régulière des allégements proposés pour les certifiés.

FO demande que les dossiers soient traités en fonction de leur contenu, sans préalable d'un contingent budgétaire, et que, sans être limité arbitrairement à 3 ans, les personnels puissent obtenir un allégement s'il n'y a pas d'amélioration de leur état de santé. Ces situations ne peuvent pas correspondre à un avis non-prioritaire.

Nous rappelons que les collègues demandeurs d'un allégement veulent, malgré leurs difficultés, continuer à avoir une activité professionnelle. En leur accordant l'allègement qu'ils souhaitent, vous leur permettez d'effectuer l'année scolaire dans de bonnes conditions, sans qu'ils aient à multiplier les arrêts maladie et sans qu'il faille mobiliser de remplaçants. Pour plusieurs d'entre eux, un allégement de service est tellement impératif vis-à-vis de leur santé qu'ils sont amenés à cumuler l'allègement obtenu du rectorat avec un temps partiel et donc à voir leur rémunération réduite.

Depuis plusieurs années, malgré un nombre de demandeurs de congés de formation important, le nombre de congés accordé sera encore trop restreint. Il faudra cette année, sans admissibilité, avoir au moins six demandes antérieures pour obtenir un congé de formation afin de préparer l'agrégation.

Le contingent réduit de près de moitié par rapport à 2011 n'a pas été rétabli. Nous demandons toujours le retour à un contingent de congés formation permettant d'y accéder au plus tard à la quatrième demande, comme c'était encore le cas il y a quelques années.

Nous vous remercions pour votre écoute.

*Poitiers, le 13 mars 2019*